

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 6 (1877)

**Heft:** 2

  

**Rubrik:** Avis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

M. Poletz termina ainsi son récit qu'il avait interrompu plus de dix fois pour *piquer* un verre, de sorte que les cinq bouteilles étaient vides. Comme l'heure était avancée, mon ami se disposa à se retirer. Il sentait du reste le besoin de repos. Ses jambes vacillaient et ne supportaient plus qu'avec peine sa monstrueuse devanture. Je le remerciai donc de sa visite et l'éconduisis poliment.

Aussitôt rentré dans ses foyers, M. Poletz inséra dans son journal l'annonce promise et payée. Mais le vin bu chez moi avait tellement troublé la mémoire de mon ami qu'il lui fut impossible, malgré les sommations des autres journaux et les récriminations des amateurs qui désiraient empléter chez moi, d'indiquer dans quel pays se trouvait Bierges. de sorte que, ne sachant où s'adresser, les acheteurs n'arrivèrent pas et que les cinq bouteilles furent perdues pour moi. Pauvres bouteilles ! que ne vous ai-je gardées, plutôt que de vous laisser flûter par ce nouveau Gargantua !

Mais, je m'aperçois que ma lettre devient longue. Je termine donc pour aller me mettre en mesure d'expédier immédiatement les commandes qui ne manqueront pas de m'arriver par l'intermédiaire de votre aimable revue.

Agréez, etc.

*B., héritier du défunt curé de Bierges.*

NOTE DE LA RÉDACTION. Ce n'était pas assez pour le Bulletin du correspondant du Gros-Creux. Voici un nouvel épistolier qui prend sans doute notre revue pour une arène. Nous avertissons ces deux peu aimables messieurs de mieux observer les règles de la charité, sinon, notre porte leur sera fermée.

---

---

## AVIS

### I.

Nous croyons devoir rappeler aux membres de l'Association d'éducation les questions à traiter dans l'assemblée générale :

1° Quels seraient le programme et la meilleure méthode à suivre dans les cours de répétition, en vue du développement intellectuel et moral des recrutables ?

2° Quelles sont les parties les plus importantes de l'économie domestique à enseigner dans les écoles des filles ?

3° Importance de l'instruction civique et la manière d'employer avec fruit le traité de M. Bourqui.

### II.

Nous considérerons comme abonnés au BULLETIN, pour 1877, tous ceux qui ne nous auront pas renvoyé le présent numéro, sous la même bande et avec l'observation *Refusé* accompagnée de leur signature.

Tout ce qui concerne l'expédition du journal, les changements d'adresse et les abonnements, doit être adressé au Directeur de l'Imprimerie et non au Rédacteur.